**RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉ RELATIF A LA FORMATION DES ÉLUS EXERCICE 2021**

*Rapport annuel en application des articles L. 1221-3 et R. 1221-22-1 du Code général des collectivités territoriales*

**Partie 1. Synthèse globale de l’activité annuelle de l’organisme en matière de formations liées à l’exercice du mandat d’élu local**

Présentation de l’organisme

Historique de l’agrémentation de l‘organisme

Caractéristique des formations de l’organisme

(Le rapport d’activité étant utilisé notamment lors de l’examen de la demande de renouvellement d’agrément, tout autre élément pouvant être utile au renouvellement de l’agrément peut être indiqué)

**Partie 2. Changements intervenus dans la gouvernance ou l’administration**

Mentionner les changements ou si aucun changement n’est intervenu, mentionner « état néant ».

**Partie 3. Comptes relatifs à la formation des élus locaux**

Présentation des comptes relatifs à la formation des élus en distinguant obligatoirement au sein des recettes celles qui ont été financées par le DIFE de celles qui ont été financées par les collectivités territoriales.

Total recettes formations des élus exercice 2021 : (en global)

Dont financement droit individuel à la formation (DIFE) : (en global)

Dont financement par les collectivités territoriales : (en global)

**Partie 4. Liste des formations organisées**

Cette liste est annexée au présent bilan (format Excel). – cf. modèle sur le site internet du CNFEL). Elle mentionne, pour chaque formation, le lieu, la date, la durée en heures, le prix et l'intitulé de la formation, le nombre de participants, l'identité des formateurs et le cas échéant, le nom de l'organisme sous-traitant titulaire de l'agrément ayant participé à la formation, ainsi que le pourcentage des frais pédagogiques de la formation que représente le coût de sa prestation.